

le meilleur  
de l'actualité  
2015-2016

**Olivier Sarfati**

L. Barré, P. Bonnaud, A. Cronel, J.-L. Dagut, X. Enselme,  
T. Galula, P. Hemme, É. Juramy, A. Kovarsky, A. Labossière,  
F. Lafargue, R. Maisonneuve, L. Martin, C. Mazé, A. Nait,  
C. Peytour, T. Scubla, L. Spector, A. Succar, N. Tschann

DUNOD

Couverture et maquette intérieure : Arnaud Gautron.  
Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2016

5 rue Laromiguière, 75005 Paris  
[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-074236-3

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Avant-propos

« Olivier, je n'en peux plus, notre prof nous demande de lire 50 articles de presse par semaine et je ne trouve pas le temps de les lire. » Cet appel à l'aide d'Emna, l'une de mes anciennes élèves, n'est malheureusement pas isolé. Depuis des années, les candidats peinent à synthétiser une information pléthorique, complexe et pourtant nécessaire pour se distinguer aux concours. *Le meilleur de l'actualité 2015-2016* répond à ce besoin et donne aux futurs candidats les clés pour acquérir une connaissance à la fois précise, concise et illustrée des principaux enjeux du monde contemporain.

Quatre ingrédients majeurs feront de cet ouvrage l'un de vos précieux alliés :

- **Le format** : nous avons choisi de calibrer le contenu sous forme de fiches organisées en deux ou trois parties pour faciliter la mémorisation et permettre au candidat de trouver rapidement l'information qu'il recherche.
- **La diversité des thèmes** : les principaux événements de l'actualité ont été couverts : géopolitique, économie, société, innovations... Entre les attentats de Paris, la menace de sortie de la Grèce de la zone euro, les enjeux de la conférence de Paris sur le climat (COP21), ou encore les portraits d'Hillary Clinton ou d'Alexis Tsipras, les candidats trouveront des analyses variées pour animer leurs travaux écrits ou leur argumentaire à l'oral.
- **Le style** : rédigé par des enseignants experts, des diplômés et futurs diplômés de grandes écoles, cet ouvrage livre les clés d'un style à la fois clair, nuancé et répondant parfaitement aux attentes des concours et examens. Prêtez donc attention à la façon dont sont formulés les enjeux et n'hésitez pas à mémoriser certaines tournures. Vous éviterez alors deux écueils récurrents et lourdement sanctionnés aux concours : la pauvreté du style ainsi que la surenchère de tournures journalistiques inappropriées.
- **La multiplicité des sources** : les fiches font la synthèse de nombreux articles de la presse française et internationale (*Le Monde, Libération, Le Figaro, L'Express, Courrier international, The Economist, The New York Times...*). Cette diversité de points de vue garantit une analyse à la fois exhaustive, intelligente et nuancée des enjeux fondamentaux.

Pour finir, n'oubliez pas de consulter régulièrement le site [dunod.com](http://dunod.com) : des fiches sur les événements récents de 2016 y seront ajoutées pour rendre votre propos parfaitement actuel. Au nom de toute l'équipe d'auteurs, il me reste à vous souhaiter le meilleur pour les échéances palpitantes qui s'annoncent.

Olivier Sarfati

# TABLE DES MATIÈRES

## 1 ÉCONOMIE 1

1. La Grèce sortira-t-elle de la zone euro ?	4
2. L'Occident vit-il un déclin global de sa productivité ?	11
3. <i>Quantitative easing</i> de la BCE	14
4. Et si la croissance ne revenait pas ?	17
5. Économie de partage	22
6. Commerce extérieur de la France : que faire ?	27
7. Jeremy Rifkin : vers la fin du capitalisme	30
8. La loi Macron	33
9. La crise des éleveurs	36
10. Promesses et limites de la loi Royal	39
11. Traité transpacifique, secrets et enjeux de l'accord	42
12. Les enjeux de la baisse du pétrole	45
13. Chine : un nouvel eldorado pour le gaz de schiste ?	50
14. Chine : l'essoufflement d'un modèle	54

## 2 GÉOPOLITIQUE 59

1. Les attentats de janvier 2015	62
2. Le terrorisme : quelles réponses pour l'éradiquer ?	70
3. Daech : origines et logiques d'un « OVNI politique »	75
4. Immigration aux portes de l'Europe : la crise des migrants	79
5. Turquie : les nouveaux enjeux d'Erdogan	82
6. Alexis Tsipras, le nouvel homme fort de la Grèce	85
7. Espagne : la victoire de Podemos	88
8. Hillary Clinton – First Lady, sénatrice, candidate à la Maison Blanche	93
9. Afrique : les enjeux soulevés par la visite de B. Obama	96
10. La détente Cuba-USA : le point final de la guerre froide ?	99
11. Iran : accord historique sur le nucléaire	102
12. Mort du roi Abdallah en Arabie Saoudite : héritage et avenir du pays	106
13. Les îles Spratley convoitées par Pékin	110
14. Chine : l'avènement d'une puissance navale ?	114
15. La Russie relance la bataille pour l'Arctique	117

## 3 CULTURE ET SOCIÉTÉ 123

1. Pour ou contre la réforme du collège ?	126
2. Réforme de Polytechnique : la fin de l'élitisme à la française ?	131
3. Les Jeux olympiques à Paris en 2024 : mythe ou réalité ?	135
4. Le Tour de France, une célébration nationale à portée internationale	139
5. Scandales à répétition à la FIFA	142
6. Stanislas Wawrinka, l'autre Suisse	145

7. Festival de Cannes : les bons résultats du cinéma français .....	147
8. L'adoption du nom des Républicains par l'UMP : un nouvel élan pour la droite ? ..	150
9. Rupture chez les Le Pen .....	154
10. Royaume-Uni : la réélection de Cameron et les défis à venir .....	157
11. Donald Trump : le candidat qui détonne .....	163
12. États-Unis : émeutes raciales à Ferguson, Baltimore .....	165
13. Singapour fête ses 50 ans d'indépendance : bilan d'un modèle contesté mais efficace .....	168
14. Séisme meurtrier au Népal .....	173
15. Le mariage homosexuel se généralise .....	176
16. Pour ou contre la légalisation du cannabis ? .....	178
17. Débat : pour ou contre l'euthanasie ? .....	181

4

SCIENCES, TECHNOLOGIE  
ET INNOVATION

185

1. La COP21 : dernière chance pour le climat ? .....	188
2. Téléphones portables : généralisation, addictions, et opportunités .....	191
3. Les innovations chez Facebook et Google .....	194
4. Apple, l'année de tous les records .....	198
5. La révolution de l'Internet des objets .....	201
6. Biotechnologie, la 6 <sup>e</sup> révolution industrielle ? .....	204
7. L'intelligence artificielle : opportunité ou danger ? .....	207
8. Les FinTech : Silicon Valley à l'assaut de Wall Street ? .....	210

5

TABLEAUX DE BORD

215

1. Classement des 20 premiers pays selon le PIB .....	217
2. Classement des 20 premiers pays selon le PIB par habitant .....	218
3. Classement des 61 premiers pays selon leur compétitivité .....	219
4. Classement des 20 plus grandes capitalisations boursières mondiales .....	220
5. La démographie mondiale en 2015 .....	221
6. Classement des plus grandes agglomérations mondiales en 2015 .....	222

Index

223



# Économie de partage

par Xavier Enselman

## > CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS



Chaque nuit 40 000 personnes louent un appartement ou une chambre chez l'habitant, par l'intermédiaire d'Airbnb, qui les a mises en relation avec le propriétaire d'un des 250 000 logements proposés (dont 11 500 en France). Depuis sa création en 2008, la plate-forme met en relation des clients et des hôtes et organise un paiement en ligne. Le succès d'Airbnb est sans doute le plus fulgurant dans un domaine d'activité nouveau, l'économie de partage ou collaborative, où des particuliers louent leur logement, leur voiture, proposent des services de transport directement pour d'autres individus. Mais les pratiques sont diverses : le partage des connaissances est souvent gratuit (Wikipédia) ou sur la base du troc. L'essor de l'économie de partage s'explique par l'expansion des réseaux qui ont considérablement réduit les coûts de transaction, permettent de vérifier la réputation des potentiels partenaires et de payer en ligne de manière sécurisée.

L'économie « *peer-to-peer* » (de pair à pair ou de gré à gré) est née avec eBay et l'opportunité offerte à tous de vendre des biens à une vaste clientèle. Les sites de partage élargissent les possibilités en transformant les propriétaires d'actifs en auto-entrepreneurs (hôteliers, chauffeurs, réparateurs). Les actifs concernés sont généralement coûteux et peu fréquemment utilisés (seul 2 % du parc automobile circule simultanément) mais le financement collaboratif se développe aussi, court-circuitant l'intermédiation bancaire.

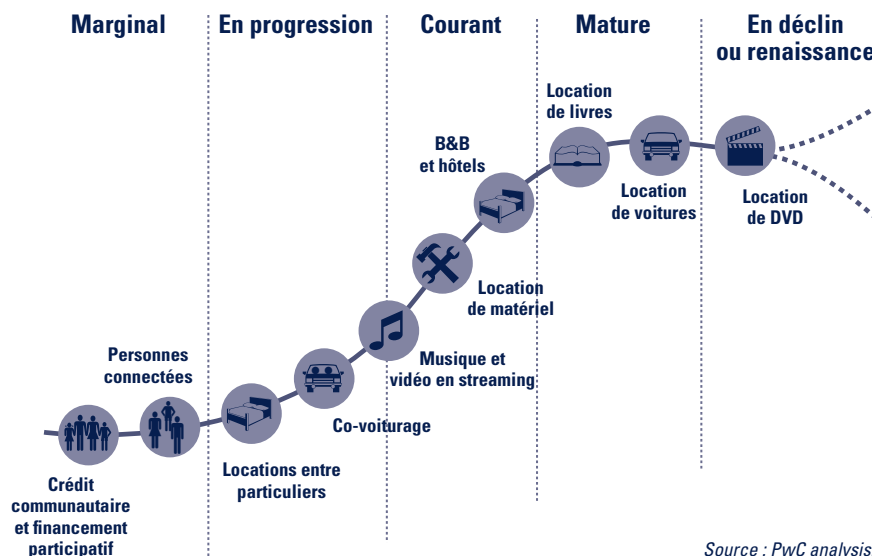
À chaque crise du système capitaliste émergent de nouvelles formes d'échange, de production et de consommation. Pour certains, l'économie collaborative rencontre des préoccupations frugales (dépenser moins), environnementales (réduire les besoins en capital et mieux utiliser les ressources) et sociales (former de nouveaux liens). Pour d'autres, tels J. Rifkin, l'essor de ces pratiques marginalise un capitalisme de la marchandisation et de la propriété au profit de l'usage (économie de la fonctionnalité), des échanges non marchands et de la coopération adossée à la confiance. Cependant, les plus sceptiques accusent le modèle entrepreneurial de fragmenter le marché du travail, d'accentuer la précarité en imposant à une masse croissante de ménages de compléter ses revenus stagnants par des activités subsidiaires et de réduire les recettes publiques par la généralisation de l'évasion fiscale.

L'économie collaborative naît d'une prise de conscience (les limites de la croissance) mais aussi de la crise des solidarités et de la nécessité d'y substituer des modèles hybrides, combinant coopération et marché sous des formes très variées.

## &gt; ILLUSTRATIONS



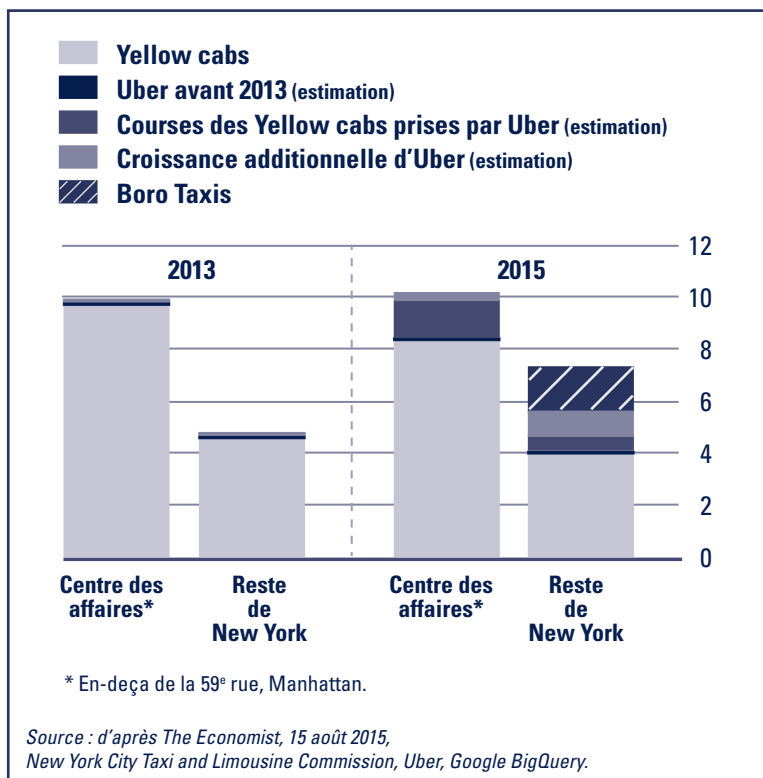
## Cycle de vie des produits et services



- Initialement, les activités de l'économie de partage constituent des niches s'adressant à une demande faible et volatile. Le volume des ventes devient conséquent lorsque la baisse des prix permet de toucher une clientèle plus large ; les intermédiaires de co-voiturage (BlaBlaCar), les sites de musique en *streaming* et la location d'appartements privés par l'intermédiaire de plates-formes (Airbnb) sont proches de ce seuil. Les activités traditionnelles, matures, enregistrent un ralentissement de la croissance de leur demande (location de voiture, hôtellerie) avant d'entrer dans une phase de déclin (location de DVD). En 2015, les principales activités de partage représentaient un chiffre d'affaires de 15 milliards de dollars ; dans dix ans elles pourraient capter la moitié du revenu combiné des entreprises traditionnelles et participant du secteur collaboratif.



Parts de marché des courses de taxi à New York en millions



- En 2011, Uber a commencé à proposer ses services à New York, concurrençant les taxis jaunes titulaires d'une licence. Depuis l'introduction de la concurrence, la taille du marché s'est accrue, surtout du fait de la progression des courses effectuées hors du centre-ville, dans les quartiers éloignés où les nouveaux entrants attirent une clientèle appréciant le service (disponibilité la nuit, réservation du taxi sans descendre dans la rue). Dans le centre des affaires, environ 90 % des courses assurées par des taxis indépendants représentent une recomposition de la répartition entre offreurs ; seules 10 % des courses effectuées par Uber correspondent à un accroissement de la taille du marché. En conséquence, le prix de la licence de taxi a baissé de 1 million de dollars en 2014 à 690 000 \$ à la mi-2015. Le succès d'Uber a incité de nouvelles firmes à entrer sur le marché, comme Lyft. Le principal obstacle au développement de ce type d'entreprise réside dans la résistance des opérateurs historiques et dans l'incertitude fiscale et statutaire pour les conducteurs.



- **Quelles pratiques ?**

L'économie de partage recouvre plusieurs domaines d'activité :

- la mutualisation des compétences et des objets : de l'échange de compétences à la mise au point de produits (Wikipédia et les Moocs pour le savoir académique, iFixit pour la réparation, les fab labs) ;

- le financement alternatif de projets (prêts ou investissements) par l'intermédiaire de plates-formes spécialisées (KissKissbankbank) ou d'institutions financières coopératives ;

- la consommation et l'échange partagés entre particuliers de biens (Leboncoin), de services (autopartage, hébergement, services à la personne).

L'ensemble des pratiques obéit à des principes communs :

- un échange décentralisé entre individus qui se coordonnent *via* des plates-formes numériques agrégeant des données, assurant la circulation de l'information et des éventuels flux de paiement ; chacun peut être tour à tour producteur et consommateur ;

- une circulation des compétences et des financements ; chacun peut devenir producteur de contenus, voire poursuivre un projet entrepreneurial en cherchant des investisseurs, étudiant le marché, comparant les prix demandés par les concurrents ;

- un contrat optimisé sous forme de location d'un service : ce contrat remplace l'acte de vente et le transfert de propriété. Le loueur gagne en flexibilité et réduit des immobilisations, tout en rendant l'économie plus efficace dans son utilisation des actifs. Le taux d'utilisation des capacités de production augmente. La consommation collaborative contribue à l'extension du champ des biens communs ;

- la surveillance des partenaires par la réputation : au cours des échanges les participants s'évaluent et accumulent un capital social qui augmente leur probabilité de vendre dans le futur et d'exiger un prix plus élevé.

Les firmes classiques ne sont pas restées inactives devant la montée en puissance de ces concurrents. Ainsi la SNCF offre un service de covoiturage (iDvroom) et a pris le contrôle d'une entreprise d'auto-partage (OuiCar, société de location de voitures entre particuliers revendiquant plus de 20 000 voitures et 400 000 membres) afin de compléter ses services de transport ferroviaire en faveur des voyageurs dissuadés de prendre le train par le prix de la location des voitures dans les gares d'arrivée chez les loueurs traditionnels.

- **Des ambiguïtés**

La diversité des intervenants et de leurs motivations explique la permanence d'ambiguïtés sur les modèles économiques poursuivis :

– décentralisation vs. concentration : les promoteurs de l'économie de partage insistent sur la mise en relation directe des particuliers et l'absence de barrières à l'entrée dues au vide juridique. Néanmoins des firmes intermédiaires assurent la circulation de l'information et peuvent se trouver dans une position dominante sur un marché qu'elles ont contribué à créer grâce aux commissions prélevées (Airbnb).

– circuit court vs. globalisation : coexistent au sein du secteur collaboratif des acteurs qui cherchent à contourner les intermédiaires des filières agroalimentaires au profit de la proximité entre producteurs et consommateurs (La Ruche qui dit Oui) et des entreprises cherchant dans l'expansion internationale les moyens d'exporter leur modèle, voire de contourner les législations fiscales. Les premiers cherchent à recréer des territoires de solidarité, les seconds privilégient la normalisation de l'offre au profit d'une clientèle globale.

– marchand vs. non marchand : l'économie collaborative est née dans l'économie sociale et solidaire, dans un champ profondément critique envers la logique capitaliste de la marchandisation et du profit. Certains acteurs restent attachés à cet ancrage et proposent des alternatives à un modèle en crise mais ils tendent à être concurrencés par des plates-formes marchandes qui mettent surtout en avant la possibilité de générer des revenus complémentaires, de réduire le montant des dépenses tout en encourageant la consommation (puisqu'il est plus aisé de revendre et de louer). De manière saisissante, l'économie du partage substitue au secteur marchand régulé une offre marchande qui concurrence les entreprises traditionnelles, alimentant les inquiétudes pour la qualité du travail (cas des chauffeurs de taxi) et la protection sociale (aux salariés protégés se substituent des entrepreneurs confrontés à la dépendance envers une plate-forme qui dispose d'un actif stratégique et à la fluctuation des revenus). L'économie de partage participe à la fois de la libéralisation de l'économie et de la recherche de solutions alternatives à l'extension de la sphère de la concurrence.

L'économie de partage pourrait promouvoir la métamorphose du système capitaliste qui éloignerait l'échange du simple motif de l'intérêt individuel au profit de la coopération. Mais les représentants du capitalisme numérique poursuivent tout autant la transformation en marchés solvables des besoins.

---



# La COP21 : dernière chance pour le climat ?

par Ariane Cronel

## > CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS



Pour lutter contre le réchauffement climatique, la France doit accueillir du 30 novembre au 11 décembre 2015 la 21<sup>e</sup> Conférence des parties (Conference of the Parties ou COP21). Organe majeur de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC), la conférence des parties a pour objectif de trouver des solutions aux défis posés par l'évolution du climat. Elle se réunit chaque année depuis 1995. La COP21, qui se tiendra à Paris sur le site du Bourget, rassemblera non seulement les 195 pays signataires de la CNUCC mais aussi des ONG, des entreprises et des groupements de scientifiques. Chaque pays doit y rendre publique une contribution détaillant les mesures que l'Etat s'engage à prendre à l'échelle nationale. La conférence doit « aboutir, pour la première fois, à un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser/d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone ». Cet accord entrera en vigueur en 2020.

## > ILLUSTRATION



### **150 millions de personnes menacées par les eaux**

- En 1972 se tient à Stockholm le premier colloque mondial élevant la question de l'environnement au rang de problème international d'importance majeure.
- En 1988 est créé le Groupe international sur le changement climatique (GIEC), qui a pour mission d'évaluer d'un point de vue scientifique l'influence de l'homme sur les changements climatiques.
- En 1992, les Nations unies adoptent lors du « Sommet de la Terre » à Rio de Janeiro la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC).
- Le Protocole de Kyoto est signé en 1997 lors de la COP3. Il fixe des objectifs contraignants en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES), et entre en vigueur en 2005.
- En 2014, le rapport du GIEC sur l'évolution du climat prévoit une hausse des températures pouvant aller jusqu'à +4,8° à horizon 2100.



- Sur les trente-trois pays les plus menacés par le manque d'eau à l'horizon 2040, quatorze sont situés au Moyen-Orient.
- Plus de 150 millions de personnes, principalement en Asie, vivent dans des zones situées à moins d'un mètre de l'actuel niveau des mers.
- Les glaces du Groenland ont perdu en moyenne 303 Mds de tonnes par an durant la dernière décennie. L'Antarctique de son côté a fondu de 118 Mds de tonnes par an.
- Depuis 1992 et les premières mesures précises par satellites, les océans ont monté d'environ 7,6 centimètres en moyenne, avec des pointes à 23 cm par endroits.
- Selon le Centre européen commun de recherche, les énergies renouvelables déployées par les 28 États membres ont permis en 2012 d'éviter l'émission de 716 M de tonnes de CO<sub>2</sub>.
- Le recul de la couverture forestière dans le monde en 2014 correspond à deux fois la superficie du Portugal soit plus de 18 millions d'hectares (ou 180 000 km<sup>2</sup>). Plus de 60 % des hectares de forêt perdus le sont dans les pays tropicaux.
- La France a réduit ses émissions de GES de 5,1 % entre 1990 et 2012.

#### • Des scénarios de plus en plus alarmistes

Après le rapport 2014 du GIEC, de nouvelles analyses pronostiquent un réchauffement du climat supérieur à 2°, niveau estimé par la communauté internationale comme le maximum permettant d'éviter la survenue de catastrophes naturelles massives (inondations, désertifications, crises alimentaires, etc.). Ainsi, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) souligne que le dynamisme de la consommation énergétique mondiale est telle qu'il faudrait réduire les émissions de GES de 40 à 70 % par rapport à 2010 si la limite des 2° veut être respectée. Si la tendance actuelle de consommation se maintenait, la température du globe pourrait en revanche augmenter de 3,6 à 5,3° d'ici 2100.

De son côté, l'équipe de la NASA chargée de surveiller le niveau des mers a indiqué à l'été 2015 qu'il est « pratiquement certain que nous aurons une augmentation du niveau des mers d'au moins 1 m, et probablement davantage » d'ici 100 à 200 ans. Une telle hausse pourrait faire disparaître certaines îles du Pacifique, et « des grandes villes comme Dhaka au Bangladesh, Singapour ou Tokyo seront grandement touchées ». Les dernières prédictions sérieuses en date, réalisées en 2013 par un panel intergouvernemental des Nations unies sur le changement climatique, évoquaient une montée des océans de 30 à 90 cm d'ici la fin du siècle.

Ces prévisions rendent de plus en plus plausibles les perspectives de conflits pour les ressources (par exemple pour l'accès à l'eau au Moyen-Orient) et de mouvements de population très importants dans les prochaines décennies. Ainsi, en 2013, le rapport annuel du Conseil norvégien pour les réfugiés indiquait que 22 millions de personnes avaient dû abandonner leur domicile cette année-là à la suite d'une catastrophe naturelle, dont 31 % à cause de désastres hydrologiques

(inondations) et 69 % à cause de catastrophes météorologiques (tempêtes, ouragans, typhons). De son côté, l'ONU estime que les « réfugiés climatiques » seront 250 millions en 2050.

- **Face à ces enjeux, la COP21 suffira-t-elle ?**

L'accord recherché lors de la COP21 devra à la fois traiter de l'atténuation – la baisse des émissions de gaz à effet de serre – et de l'adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques existants et à venir. L'ambition est de trouver un équilibre entre les besoins et les capacités de chaque pays. La répartition de l'effort entre les émetteurs historiques et les économies émergentes est l'un des points sensibles de la négociation, car les pays en voie de développement n'accepteront de réduire leurs émissions que s'ils sont soutenus financièrement ou technologiquement par les pays industrialisés.

L'Europe jouera-t-elle un rôle moteur dans ces négociations ? Certes, l'UE a adopté en 2014 un « paquet Énergie-Climat 2030 » qui prévoit une réduction de 40 % de ses émissions à l'horizon 2030 par rapport à 1990, alors qu'elle n'a réussi à les réduire que de 18 % pour le moment. Mais l'UE ne représente qu'à peine 13 % des émissions mondiales, tandis que la Chine et les États-Unis en représentent 42 % (respectivement 26 % et 16 %).

C'est donc l'implication de ces deux États qui sera déterminante pour la COP21. En novembre 2014, ils se sont en effet engagés pour la première fois à limiter leurs émissions de GES. Les États-Unis, dont chaque habitant émet 16 t de CO<sub>2</sub> par an (contre 7,2 t pour un Chinois et 5,3 t pour un Français), ont annoncé une réduction de 26 à 28 % de leurs émissions à horizon 2025, par rapport à 2005. De son côté, la Chine s'est donnée pour objectif d'atteindre le pic d'émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2030, c'est-à-dire amorcer une baisse après cette échéance au plus tard. En parallèle, Pékin s'est engagé à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans sa production énergétique au cours de la même période.

Toutefois, certains observateurs dénoncent un « double discours » des États-Unis, puisque le président Barack Obama a autorisé en 2015 de nouveaux forages pétroliers en Alaska. Malgré ses discours volontaristes, le président américain ne semble pas prêt à engager ses concitoyens à faire évoluer leurs modes de consommation : le pétrole représente toujours plus de 40 % des émissions de CO<sub>2</sub> des États-Unis (contre 13 % pour la Chine).

Alors que les négociations techniques sont en cours à Bonn, tous les pays n'ont pas encore soumis leur contribution à la COP21, et de nombreux délégués critiquent la lenteur des discussions et le caractère trop vague des textes examinés. Les semaines qui restent avant l'ouverture officielle de la conférence vont-elles permettre de dépasser les postures et de prendre des engagements volontaristes ? Le défi est de taille pour les États, confrontés par ailleurs à de multiples urgences et généralement peu enclins à intégrer le souci du long terme dans leurs politiques.